

Compte-rendu du Conseil municipal de SAINTE-NATHALENE réuni le 02 juillet 2020 à 20H30

Présidé par : Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : AUDOUARD Brigitte – BOMBET Franck – CHEYROU Dominique – CORBELLARI Séverine – DELORD Catherine – DESPLAT Jean-Luc – DUBOST Monica – KOLESNIKOFF Serge – MARTINET Jean-François – PERUSIN Jean-Michel – PINGUET Sylvie – ROUQUIE Bertrand – TACHE Frédéric.

Absents excusés : LOVISA Isabelle (donne pouvoir à JF MARTINET) – COUDERC Alexandre.

Secrétaire de séance : ROUQUIE Bertrand

oooooooooooo

DELIBERATION CONCERNANT LE TAUX DES TAXES 2020

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts. Aussi, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2020 à chacune des taxes directes locales, il décide de retenir les taux portés au cadre 10 de l'état 1259 COM intitulé : ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION qui sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti)	18,98 %
- Taxe foncière (non bâti)	87,42 %

DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve par chapitres le Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Commune (M-14) qui s'équilibre comme ci-après :

Dépenses :

▪	Fonctionnement :	709 824, 73 €
▪	Investissement :	245 080, 94 €

TOTAL **954 905, 67 €**

Recettes :

▪	Fonctionnement :	709 824, 73 €
▪	Investissement :	245 080, 94 €

TOTAL **954 905, 67 €**

DELIBERATION VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve par chapitres le Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget assainissement collectif bourg (M-49) qui s'équilibre comme ci-après :

Dépenses :

▪	Fonctionnement :	44 000, 00 €
▪	Investissement :	27 455, 12 €

TOTAL **71 455, 12 €**

Recettes :

▪	Fonctionnement :	44 000, 00 €
▪	Investissement :	27 455, 12 €

TOTAL **71 455, 12 €**

POINT SUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

A ce jour, l'effectif du RPI pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 est de **103 élèves** se répartissant comme suit :

Ecole de STE-NATHALENE

- 14 petites sections
- 17 moyennes sections
- 14 grandes sections
- 11 CP

56 élèves

Ecole de PRATS-DE-CARLUX

- 10 CE1
- 12 CE2
- 25 CM1 – CM2

47 élèves

Les institutrices n'ont pas pu accueillir les TPS (toutes petites sections). Les effectifs restant constants, elles sollicitent auprès de l'Inspection Académique l'ouverture d'un 5^{ème} poste au sein du RPI que pourrait accueillir l'école de PRATS-DE-CARLUX. La réponse sera connue début septembre.

DELIBERATION DESIGNANT LES ELUS AU SEIN DE L'AERODROME SARLAT / DOMME

Les élus désignés sont les suivants :

- Titulaires : Frédéric TACHE et Serge KOLESNIKOFF
- Suppléants : Jean-Luc DESPLAT et Catherine DELORD

DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire la préside de droit.

Les membres élus sont les suivants :

- Titulaires : Monica DUBOST – Jean-Luc DESPLAT – Dominique CHEYROU
- Suppléants : Bertrand ROUQUIE – Catherine DELORD – Serge KOLESNIKOFF

DELIBERATION PROPOSITION DE DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire (ou son représentant) en est le Président.

Il y a lieu de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléant parmi les administrés et les élus à la Direction Générale des Finances Publiques, qui choisit 6 titulaires et 6 suppléants. Le rôle de cette commission est consultatif, elle intervient en matière de fiscalité directe locale et se réunit 1 fois par an. Une délibération de 24 noms est prise dans ce sens et envoyée aux impôts.

DELIBERATION ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AUX TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2020 / 2021

Les tarifs ayant légèrement changé par rapport à l'année dernière, il y a lieu de prendre une délibération afin d'entériner les tarifs actuels.

DELIBERATIONS REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS et ORANGE

Comme tous les ans, il y a lieu de prendre 2 délibérations concernant la redevance d'occupation :

- Pour ENEDIS : 212 €
- Pour ORANGE : 969,37 €

DELIBERATION ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES

Une délibération est prise concernant la création des voies de la commune.
Cette délibération doit être envoyée à l'ATD (agence technique départementale).
Ensuite, il y aura lieu de dresser l'inventaire des panneaux et numéros à commander.

Le Maire rappelle que par délibération du 18/09/2018, la commune a adhéré à un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de plaques de rues pour la période 2019 – 2022 ; la commune de SARLAT-LA-CANEDA est coordonnateur du groupement. La société SIGNATURE à EYSINES (33) a été retenue. C'est donc auprès d'elle qu'il faudra ensuite commander les plaques.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du FEC (fonds d'équipement des communes), après la signature d'un devis. Une délibération sera à prendre afin de solliciter cette subvention.

DELIBERATION SUPPRESSION REGIES CANTINE ET GARDERIE

Deux délibérations sont prises concernant la suppression des régies de garderie et de cantine.
En effet, étant donné la mise en place de PAYFIP au 01/07/2020 (paiements par internet par prélèvement à l'aide d'un code), et l'impossibilité pour les régisseurs d'accepter dorénavant les chèques ou du liquide, il y a lieu de supprimer les régies de cantine et de garderie.

ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE PAR MME VALADE

Le Maire informe le Conseil que Mme Marie-Christine VALADE habitant le bourg Est souhaite acquérir le terrain boisé attenant à sa maison et appartenant à la commune.

Le terrain étant non constructible d'une superficie de 894 m², il y a lieu de convenir d'un prix, de prendre une délibération ainsi que RDV chez le Notaire.

PRESENTATION PAR LA COMMISSION « COMMUNICATION » DU NOUVEAU PETIT NADALENOIS

Une présentation du PETIT NADALENOIS plus moderne et plus courte est faite par la commission Communication. Le nouvel exemplaire va sortir prochainement. Il est prévu une diffusion tous les 2 mois environ.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'accorder aux associations suivantes les montants ci-dessous au titre de l'année 2020 :

AMICALE DES CHASSEURS	100,00 €
AMICALE LAIQUE DE STE-NATHALENE	1 960,00 €
ASSOCIATION REMPLACEMENT AGRICULTEURS	150,00 €
ENEART	200,00 €
J'FAIS C'QUE J'VEUX	400,00 €
FITNESS CLUB	350,00 €
CLUB DES AINES	200,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	100,00 €
SPA (société protectrice des animaux)	462,40 €
PREVENTION ROUTIERE	20,00 €
RESERVE ZOOLOGIQUE DE CALVIAC (subvention exceptionnelle)	2 000,00 €
TOTAL	5 942,40 €

La date du prochain conseil municipal n'a pas été déterminée.